

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenus réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 2 novembre 2020 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2020 à huis clos et par voie de téléconférence.

Sont présents à la séance tenue en huis clos par téléconférence

Madame Christine Marchand, maire suppléante participe par téléconférence
M. Michel Prince, conseiller participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence présent à 19h05
M. Laurent Garneau, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence à 19h05
M. André Henri, maire préside ladite assemblée, il demande à chaque personne de s'identifier individuellement.

Assiste également par téléconférence à la séance à huis clos, Mme Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 29 septembre pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur André Henri, maire procède à l'ouverture de la séance à 19 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR 2 NOVEMBRE 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
 - 7.1 Dossier Gestion des matières résiduelles
 - 7.2 Modification des règlements
 - 7.3 Adoption budget Régie des 3 Monts
 - 7.4 Dossier barrière guérite
 - 7.5 Chauffage à être remplacé
7. Administration ;
 - 8.1 Remise des formulaires des déclarations pécuniaires aux élus dépôt en décembre 2020.
 - 8.2 Date pour effectuer la préparation du budget 2021 samedi le 28 novembre
 - 8.3 Paiement de facture du mois d'octobre Me Beauregard
 - 8.4 Adoption du règlement 290 annexion Chemin Dupuis
 - 8.5 Remplacement des lumières à l'abri postal
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Avis de motion règlement des clapets Anti-retour #.291
10. Sécurité publique ;
 - 10.1 Aide à la Covid 19
 - 10.2 Fin du paiement au règlement d'emprunt concernant le réseau sanitaire

11. Voirie ;
 - 11.1 Augmentation de la subvention à la voirie locale
 - 11.2 Rencontre avec l'inspecteur municipal
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Demande de soumission a trois Urbanisme pour modifications de règlements
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Rapport CAMP BEAUSÉJOUR et paiement de la cotisation.
 - 13.2 Panier de Noël
14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Résolution contre le projet de la MRC d'Arthabaska et Gesterra
 - 14.2 Motion de reconnaissance aux proches aidants
15. Liste de la correspondance ;
 - 15.1 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2020 et 2021
 - 15.2 VARIA
 - a) Renouvellement S.P.A.A
 - b) Nouvelle naissance
 - c) Abonnement à la TV communautaire Victoriaville 35.00\$
 - d) Travaux rue l'Anse
16. Période de questions ;

Questions de M. Réal Tremblay

17. Levée de la séance.

2020-11-172 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la secrétaire en a fait la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller.

Appuyé par Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-11-173 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 19 OCTOBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 5 octobre 2020 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenu le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des séances du Conseil du 5 et du 19 octobre 2020 ont été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et du 19 octobre 2020 soient adoptés tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	1 020.40\$
Sogetel :	284.80\$
Hydro Québec :	247.49\$

2020-11-174 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

M. Michel Prince demande si le chèque à la ligne 18 est la pose de la borne située chez M. Luc Frigon ? Réponse oui effectivement

Ligne 19 es que c'est le gravier qui a été mis dans le Gosford Nord ? Réponse oui

La ligne 21 c'est il une réparation à l'abri postal ? Réponse oui

Monsieur maire demande ce qu'est la Capital à la ligne 14 ?

Réponse C'est l'assurance collective payé une partie par la municipalité et une partie par les employés.

M. Claude Caron demande d'ajouter le montant de Me Sylvain Beaugard à la liste des comptes puisque le paiement avait été retenu au mois d'octobre.

Madame la secrétaire fait mention que la liste des comptes s'élève au montant de **69 339.21\$** incluant le paiement de Me Beaugard.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **69339.21 \$** a été présentée aux élus;

CONSIDÉRANT QUE la facture de Me Beaugard (inscrite à la ligne 18) du mois passer doit être ajouté à la présente la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée en ajoutant la facture de Me Sylvain Beaugard 389.48\$,

QUE les paiements à la liste des comptes soient autorisés au montant de 69 339.21\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 095.81
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 796.99

3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.06
4	Visa Desjardins (divers)	106.60
5	André Henri, maire	915.00
6	Michel Prince, conseiller	377.65
7	Christine Marchand, conseillère	377.65
8	Laurent Garneau, conseiller	377.65
9	Claude Caron, conseiller	377.65
10	Jonatan Roux, conseiller	377.65
11	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
12	Bell Mobilité inc. (novembre)	54.00
13	Buropro (octobre)	135.60
14	La Capitale (novembre)	976.95
15	Eurofins Environex (octobre)	196.61
16	Gesterra (septembre, octobre)	6 366.87
17	Vivaco Groupe Coopératif (octobre)	49.85
18	Carl Lefebvre arpenteur-géomètre (piquetage / Gosford Sud)	574.88
19	Jules Lehoux, Transport (gravier)	1 609.65
20	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 876.30
21	N. Faucher Entrepreneur Électricien (abri postal)	296.66
22	PIX-M (photos)	327.78
23	Solutions Zen Média (site web)	488.64
24	Techservice (technicien aqueduc)	860.01
25	Sani Marc - Wood Wyant (produits sanitaires)	65.11
26	Ministre des Finances (2 versements SQ / 2020)	40 344.00
27	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
28	Total des salaires & déplacements :	5 477.66
18	Me Sylvain Beauregard (information générale) mois octobre	389.48
	TOTAL :	69 339.21\$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 DOSSIER GESTION DES MATIERES RÉSIDUELLES

Madame Christine Marchand, fait rapport de la rencontre avec Gaudreau, nous avons répondu a une série de questions elle fait mention que nous avons eu une belle rencontre.

7.2 MODIFICATION DES REGLEMENTS

M. Michel Prince fait mention que la plupart des problèmes retrouvés sont les concordances entre les règlements, coquilles, descriptif qui nous causent des problèmes. Le comité a étudié et évalué ce qui est le plus urgent classer 1.

M. Michel Prince présente le budget 2021 de la Régie des 3 Monts.

Le budget 2021 est de 269 333. \$ ce qui représente notre quote part 2021 pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens de 29.17% et d'un montant de 78 554.00\$ à être inscrit au budget 2021 de la municipalité. La différence entre le budget 2020 et celui de 2021 est d'environ 1 000.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

7.4 DOSSIER BARRIERE GUERITE

Monsieur Gilles Gosselin fait mention que si la température le permet dans les prochaines semaines les bases en béton seront coulés pour recevoir éventuellement les tours qui seront capable de lire les cartes ou les codes pour ouvrir ou fermer la barrière. En espérant que le tout soit prêt pour l'été prochain.

En ce qui concerne la station de lavage nous sommes en pourparlers avec l'Association des résidents qui vont nous faire une proposition d'ici la mi-novembre afin d'installer cette station de lavage en arrière du centre communautaire un suivi devrait être présenté à la séance de décembre.

7.5 CHAUFFAGE A ETRE REMPLACÉ AU CENTRE COMMUNATAIRE

Vérification avec le soumissionnaire le plus bas voir si sa soumission est toujours valide pour remplacer la fournaise existante et l'installation d'un thermo pompe qui va nous fournir la climatisation en été et chauffage en hiver.

2020-11-176

7.6 BUDGET DE 20 000.00\$ EST ALLOUÉ POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE FOURNAISE ET L'ACHAT D'UN THERMO POMPE INCLANT L'INSTALLATION ET TRAVAUX CONNEXE A CE PROJET.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Qu'un budget de 20,000.00\$ soit alloué pour la réalisation de ce projet.

8 ADMINISTRATION ;

8.1 REMISE DES FORMULAIRES DES DECLARATIONS PECUNIAIRES AUX ELUS DEPOT EN DECEMBRE 2020.

La directrice générale a remis les formulaires a chacun des élus et ont été avisé que le dépôt doit être fait à la séance du 7 décembre 2020.

8.2 DATE POUR EFFECTUER LA PREPARATION DU BUDGET 2021 SAMEDI LE 28 NOVEMBRE 2020 À 9H.

2020-11-177

8.3 PAIEMENT DE FACTURE DU MOIS D'OCTOBRE ME BEAUREGARD

Sur proposition de Christine Marchand, conseillère appuyée par Gilles Gosselin, conseiller, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la facture de Me Sylvain Beauregard au montant de 389.48\$ qui a été présentée au mois d'octobre soit payé. La présente facture a été ajoutée à la liste des comptes du mois novembre.

2020-11-178

8.4 ADOPTION DU REGLEMENT 290 ANNEXION CHEMIN DUPUIS

RÈGLEMENT D'ANNEXION

Règlement Numéro 290

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale et municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QU'une demande d'annexion à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a été présentée par les propriétaires du territoire à annexer;

ATTENDU QUE les principaux motifs invoqués sont liés à la sécurité sanitaire des occupants ambulance, hôpital, médecins, pharmaciens) qui ont vécus des situations où leur vie a été mise en péril;

ATTENDU QU'il existe plusieurs autres motifs justifiant l'annexion du territoire visé, notamment :

- les services incendie offerts par la Régie des Trois-Monts dont Ham-Sud ne fait pas partie;
- les services de la sécurité publique, lesquels sont offerts via le réseau routier de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et de la MRC d'Arthabaska;
- lesdits services de la sécurité publique desservant normalement Ham-Sud ne se rendent pas chez les annexés qui n'ont droit à ce service qu'en cas d'urgence, la sureté du Québec desservant Saints-Martyrs-Canadiens étant celle qui se rend régulièrement jusqu'à leurs propriétés;
- les services de cueillette des ordures et de la récupération qui s'inscrivent plus naturellement dans le trajet de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens (et qui en réalité sont ceux qui exécutent la cueillette);
- le service postal qui leurs est déjà offert à partir des installations situées à Saints-Martyrs-Canadiens;
- l'inscription aux services gouvernementaux (tous les formulaires, votation, impôts, revenu, etc.) et publics de toutes natures (livraison de colis refusée sauf avec frais supplémentaires etc.);
- le rattachement naturel aux services administratifs municipaux de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens dont certains sont même déjà obtenus de cette dite municipalité (ex. bibliothèque, dépannage d'hébergement et de communications lors de pannes électriques et autres catastrophes naturelles, émondage lors de bris d'arbres privant l'accès à leur chemin privé, etc.);
- le tout, tel qu'expliqué dans les documents produits en annexe A ;

ATTENDU QUE le territoire à annexer est situé à la pointe sud du Lac Nicolet, lequel est dans sa presque totalité localisée sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QU'aucune voie de circulation pour se rendre au territoire à annexer ne passe sur le territoire de la municipalité de Ham-Sud, ce dernier étant plutôt desservi par le Chemin Du Lac Nicolet situé entièrement dans la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que le développement de ce territoire sera facilité par son harmonisation aux règlements de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE le territoire visé est situé dans la MRC des Sources et sera dorénavant partie de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné le 19 octobre 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'accord sur le partage de l'actif et du passif entre la municipalité de Ham-Sud et la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens puisqu'il y a absence d'actif et de passif sur le territoire assujéti à la présente demande d'annexion;

ATTENDU QUE la municipalité annexante propose une compensation financière pour les pertes de revenus liées à l'annexion d'une portion du territoire de la municipalité de Ham-Sud et que le détail de cette compensation financière est produite en annexe B;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, secondé par Gilles Gosselin , il est unanimement résolu, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le règlement suivant, portant le numéro 290, lequel est relatif à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Ham-Sud et qu'il soit ainsi décrété que :

ARTICLE 1

La partie du territoire de la municipalité de Ham-Sud délimitée par la description et le plan ci-joints comme Annexe C et confectionnés le 6 juillet 2018 par M. Jocelyn Allaire arpenteur-géomètre, matricule 2425, sous le numéro 1530 de ses minutes, Dossier BAGQ 538843 est celle qui doit être annexé au territoire de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

ARTICLE 2

La municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens n'étant pas divisée en districts électoraux, ni en quartiers, la partie annexée ne peut être ajoutée à l'un ou l'autre de ceux-ci.

ARTICLE 3

L'annexion est faite aux conditions suivantes :

En l'absence d'un accord pour une compensation à titre de perte de revenus avec la municipalité de Ham-Sud, la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens offre la compensation décrite ci-après.

La municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens versera à la municipalité de Ham-Sud une compensation totale et finale de vingt-cinq milles dollars payables comme suit :

-1 ^{er} année.....	10,000.00\$
-2em année.....	8,000.00\$
-3em année.....	7,000.00\$
Total.....	25,000.00\$

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE VOTE AFFIRMATIF DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL, À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 novembre.2020.

2020-11-179 8.5 REMPLACEMENT DES LUMIERES A L'ABRI POSTAL

Attendu qu'une soumission a été demandée à Faucher électricien pour remplacer les lumières existantes

Attendu que les membres du conseil municipal ont demandé qu'un détecteur de mouvement soit installé dans l'abri postal

Attendu que nous n'avons pas les coûts exacts pour cet ajout nous prévoyons un coût de 750.00\$

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient exécutés par Faucher électricien au coût de 750.00\$

9. AQUEDUC ET EGOUTS ;

2020-11-180 9.1 AVIS DE MOTION REGLEMENT # 291 DES CLAPETS ANTI-RETOUR.

Attendu que le conseiller M. Michel Prince donne le présent avis de motion concernant les clapets anti-retour qui doit être installé à chaque résidence desservi par le réseau sanitaire.

10. SECURITE PUBLIQUE ;

10.1 AIDE A LA COVID 19

Le gouvernement remettra un montant de 21 862.00\$ à la municipalité en deux versements l'un en décembre et l'autre au mois de mars, cette aide financière est donnée dans le but de payer une partie des équipements et des dépenses encourues suite à la Covid 19

10.2 FIN DU PAIEMENT AU REGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE RESEAU SANITAIRE

À titre d'information le règlement d'emprunt du réseau sanitaire est terminé depuis octobre 2020

11. VOIRIE ;

11.1 AUGMENTATION DE LA SUBVENTION A LA VOIRIE LOCALE.

À titre d'information la subvention accordée annuellement à la voirie locale passera en 2021

En 2020 la subvention était de 78 054.00\$ nous avons reçu la confirmation qu'en 2021 nous recevrons le montant de 101 594.00\$ ce qui représente une augmentation de 23 540.00\$

11.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La rencontre a e lieu en après-midi.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

2020-11-181 12.1 DEMANDE DE SOUMISSION BUDGETAIRE A TROIS URBANISME POUR MODIFICATIONS DE REGLEMENTS

Attendu qu'à la rencontre avec le comité qui siège sur la mise à jour de la réglementation.

Attendu qu'une évaluation des points urgents ont été soulevés et classer numéro 1 et une soumission pour la modification au complet

En conséquence il est proposé par Claude Caron, appuyée par Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que des demandes de soumissions budgétaires soient demandés à trois urbanismes.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

2020-11-182 13.1 RAPPORT CAMP BEAUSÉJOUR ET PAIEMENT DE LA COTISATION.

Le rapport déposé par le Camp Beauséjour de l'année 2019-2020 était de 128 adultes et de 109 enfants

L'entente convenu pour l'année 2020 a coût de 1200.00\$ pour l'année 2020.

En conséquence il est proposé par Laurent Garneau appuyée par Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que le paiement au montant de 1200.00\$ soit payé et accepté.

2020-11-183 13.2 PANIER DE NOËL

Madame Christine Marchand, conseillère présente la demande pour la préparation des paniers de Noël pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens. La date limite pour déposer une demande au bureau municipal est le 15 décembre 2020 à 16h. La collecte se fera du 23 novembre au 15 décembre. La distribution aura lieu le 19 décembre 2020.

Une demande est également présentée à la Municipalité de participer financièrement à la distribution des paniers de Noël.

Sur proposition de Gilles Gosselin appuyé par Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 1500.00\$ soit autorisé pour la fabrication des paniers de Noël.

14. Affaires diverses ;

2020-11-184 14.1 CONTRE LE PROJET DE GESTERRA ET DE LA MRC D'ATHABASKA

Considérant que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Athabaska ;

Considérant que la MRC d'Athabaska a délégué cette compétence à Gesterra ;

Considérant que le Conseil d'administration est composé de trois administrateur publique et de deux administrateurs privés ;

Considérant que l'orientation de Gesterra passe par une augmentation pour le traitement des matières recyclable pour 2021 de 57% ;

Considérant que la présentation sur la vision et l'orientation pour l'achat d'un 2^e centre de tri ainsi que la tarification sur 5 ans pour les municipalités est basé sur un volume fictif et une hypothèse de performance de l'opérateur actuel ;

Considérant que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est en désaccord sur des décisions prisent sur des spéculations ;

En conséquence il est proposé par Gilles Gosselin, appuyée par Laurent Garneau , il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut pour le moment appuyer le projet avec le peu d'information précisent détenus.

2020-11-185 14.2 MOTION DE RECONNAISSANCE AUX PROCHES AIDANTS

Nous soulignons aujourd'hui la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui se déroule en ce moment, soit du 1^{er} au 7 novembre 2020. Cette année, dans notre région, la reconnaissance des proches aidants se fait sous le thème : « Merci d'être là ».

« Merci d'être là », c'est ce remerciement que l'on souhaite adresser à l'ensemble des proches aidants de notre région. Tout comme le personnel de notre système de santé, les proches aidants sont de véritables anges gardiens veillant sur des personnes vulnérables qui comptent sur eux pour leurs soins et pour d'autres types de besoins.

Ce « Merci d'être là », vous est adressé, à vous tous et toutes, proches aidants et aidantes d'ici. Que vous aidiez un enfant, un adulte ou un aîné, qu'il s'agisse d'un voisin, d'un conjoint ou de tout autre membre de votre famille, que vous le fassiez de façon temporaire ou depuis des années : « Merci ». Merci d'être là en ces temps incertains, compliqués et, pour plusieurs, angoissants.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyée par Christine Marchand , il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil municipal appuis la présente reconnaissance aux proches aidants.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE :

- Lette famille Dupuis
- Lettre municipalité de Ham-Sud
- Abonnement à la TV communautaire Victoriaville 35.00\$
- Lettre association pulmonaire
- Les plans et devis de l'annexion du secteur Dupui

15.1 DEPOT DU SOMMAIRE DU ROLE D'ÉVALUATION 2020 ET 2021

Valeur au rôle d'évaluation imposable en 2020 = 98 757 200.\$
Valeur au rôle d'évaluation imposable en 2021 = 100 574 300.\$
Augmentation de 1 817 100. \$

2020.11 VARIA

2020-11-186 A) RENOUVELLEMENT S.P.A.A

Attendu que la présente entente est d'une durée de 3 ans avec la S.P.A.A
Attendu que le tarif de la première année sera de 2.12\$ par citoyen
La deuxième année 2.16\$ par citoyen
Et la troisième année de 2.23\$ par citoyen

En conséquence il est proposé par Proposé par Gilles Gosselin
Appuyé par Laurent Garneau il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler l'entente avec la S.P.A.A pour une période de 3 ans.

2020-11-187 B) NOUVELLE NAISSANCE

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 100.00\$ et d'une carte de félicitations soient autorisées.

2020-11-188 C) ABONNEMENT A LA TV COMMUNAUTAIRE VICTORIAVILLE 35.00\$

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyée de Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le Conseil municipal accepte de payer l'abonnement à la TV communautaire de Victoriaville au montant de 35.00\$ pour l'année 2021

2020-11-189 D) TRAVAUX RUE L'ANSE A COUT DE 500.00\$

Sur proposition de Laurent Garneau, appuyée de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les travaux pour diriger l'eau sur les propriétés privées afin d'apporter les corrections nécessaires au coût de 500.00\$ sont acceptés.

Que l'accord de la compagnie de Domtar nous a été accordé et qu'une autorisation écrite est nécessaire avant de faire les travaux.

16 PERIODE DE QUESTIONS :

Questions de M. Réal Tremblay

Madame Thérèse N. Lemay DG et secrétaire-trésorière fait mention que les documents ont été remis aux élus et demande a chaque élu de confirmer la réception du document qi s'adressais aux membres du conseil.

M. Maire André Henri, M. Michel Prince, Madame Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Gilles Gosselin et M. Jonatan Roux confirme tous que la lettre de M. Réal Tremblay et de Madame Thérèse Landry a bel et bien été remis.

Madame Thérèse Lemay secrétaire- trésorière en fait la lecture.

Pour répondre à la demande de M. Réal Tremblay et de Madame Thérèse Landry.

Les mises en demeure reçus à la municipalité depuis les cinq dernières années ont été remis par M. Réal Tremblay et Madame Thérèse Landry et de M. Jacques Parenteau. Ils précédaient

Les poursuites qu'ils ont déposés subséquence contre la Municipalité, l'inspecteur municipale d'un conseiller.

16. LEVEE DE LA SEANCE.

Proposé par Gilles Gosselin à 19h38

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**